

1140

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PREFE TURE DE BUTARE

**RAPPORT TRIMESTRIEL**  
(du 1er Janvier au 30 Mars 1976)

par le Préfet de Préfecture  
P. KABALISA.

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PREFECTURE DE BUTARE

---

RAPPORT TRIMESTRIEL

DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 MARS 1976.

par le Préfet de Préfecture  
P.KABALISA.

RAPPORT TRIMESTRIEL

DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 MARS 1976.

CHAPITRE I : ADMINISTRATION.

I. LES COMMUNES.

L'année 1976 a commencé avec beaucoup d'activités. Depuis l'installation des Cadres Communaux du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, les activités dans les Communes ont revêtu un caractère nouveau: tout militant et militant est mobilisé pour un travail collectif mais avec distinctions des attributions.

Par ailleurs, beaucoup d'initiatives de développement naissent de partout; elles sont provoquées et soutenues par des autorités responsables elles-mêmes et par des privés aussi. Ici et là les actes de développement poussent comme des champignons. Ceci est un geste affirmatif du rejet total de l'ancienne politique basée sur la passivité et la désagrégation. L'on sent et l'on voit que le peuple tout entier a soif de travailler. Ces initiatives sont multiples, en voici quelques exemples:

- Dans la Commune Maraba, un séminaire sur le développement s'est tenu du 23 au 25 février dernier pour sensibiliser l'élite locale de leurs devoirs et responsabilités sur le plan du développement. Ce séminaire avait réuni les conseillers communaux, les membres des Comités de cellules, de la Commission technique et du Conseil de développement. Les points inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants:  
Premier jour: L'organisation communale et préfectorale telle que définie par les décrets-loi du 26 septembre 1974 et celui n° 5/75 du 11 mars 1975.

La signification, le but et le fonctionnement des Coopératives.

L'exposé sur le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et surtout son fonctionnement dans les cadres communaux.

Le deuxième jour: Les participants discutaient les problèmes

ayant trait à l'organisation judiciaire, à l'agriculture et à l'élevage et le dernier jour, on a écouté les exposés sur la santé publique et sur les problèmes de la jeunesse.

Les Conférenciers bénévoles avaient été invités de partout et les participants sont rentrés fort contents et résolus à faire fructifier l'enseignement reçu de ce séminaire.

- La Commune de Nyaruhengeri a organisé une excursion pour ses conseillers à l'Ecole Technique Agricole de Butare. Cette excursion avait pour but de montrer sur place aux responsables de la Commune les méthodes pratiques de l'agriculture moderne. Bien d'autres Communes ont pris des initiatives louables dans les domaines touristique, artisanal, forestier, protection des eaux: citons à titre d'exemple, les Communes de KIBAYI, MUGUSA, NTYAZO, MBAZI et SHYANDA.

Cependant, à travers cette activité, des cas passifs n'ont pas manqué de surgir dans certains coins. Ils sont dus soit aux anciennes politiques, soit au non savoir-faire de certaines ou d'autres raisons. C'est ainsi que la Commune Runyinya après avoir connu la crise politique divisionniste de l'année passée s'est vue lésée en personnel. Cette Commune n'a pas de comptable capable et consciencieux, il ne travaille qu'à volonté. Le Secrétaire est lui aussi un incapable et sans conscience.

- La Commune Muyira, foyer des intrigues, a encore assisté aux chicanes entre l'autorité communale et le personnel agricole de l'O.B.M. Cette maladie est endémique dans cette région.

- Les Communes Nyaruhengeri et Nyakizu ont enregistré des cas de faux bruits à l'endroit des Bourgmestres. Il a fallu des enquêtes très approfondies pour dénouer les noeuds de ces mensonges. Et que dire de Muganza où une ronde maladroitement menée a fait crier tout le secteur de Dahwe! et que les gens de là sont contre l'autorité communale. Ils veulent un Bourgmestre de chez eux, car Dahwe fut dans le temps une Commune à part. Ceci explique pourquoi une autorité venue d'ailleurs est ballottée.

Toujours dans le cadre du personnel communal, le budget communal pose un problème inquiétant: avec l'augmentation des salaires, les Communes feront-elles un projet de développement? Mais la solution de ce problème est à l'étude, il y a lieu d'espérer.

## 2<sup>e</sup> LES REUNIONS.

Ce trimestre a connu des réunions de grande envergure, c'est-à-dire des réunions au niveau préfectoral et communal. Nous avons en cela, les réunions d'information, les conseils préfectoraux, les conférences préfectorales, les conseils communaux, les commissions techniques et conseils de développement. Nous allons parler de chaque catégorie en particulier:

### A - LES REUNIONS D'INFORMATION.

Dès le début de l'année 1976, l'Autorité Préfectorale a décidé de visiter toutes les Communes en tenant des réunions d'information aux populations. Le but de ces réunions était de rencontrer les membres des Cadres Communaux du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement qui venaient d'être installés pour discuter les problèmes intéressant leurs activités. Ces campagnes commencées du 26 janvier au 9 avril 1976 étaient dirigées par le Préfet lui-même ou par son délégué. Chacun d'eux était accompagné d'un ou plusieurs Chefs de Service qui avaient à expliquer les moyens applicables en ce qui concerne son service. Le tableau suivant montre les dates des tournées et les hauts fonctionnaires préfectoraux qui ont participé à l'instruction de la population.

---

Date	: Communes	: Personnes déléguées
26 janvier 1976	: NYAKIZU	: - S/Préfet MUVUNYI Joseph
	:	: - Médecin-Directeur du Secteur
	:	: Médical & Président de
	:	: Première Instance
	: KIGEMBE	: - S/Préfet MUJYAKERA Néhémie
	:	: - Directrice des Foyers et
	:	: Inspecteur des Coopératives
	: GISHAMVU	: - S/Préfet RWAMABONDO Laurent
	:	: - Inspecteur du Commerce et
	:	: le Vétérinaire de Préfecture
28 janvier 1976	: RUHASHYA	: - S/Préfet MUVUNYI Joseph
	:	: Inspecteur des Coopératives
	:	: et Directrice des Foyers
	:	: Sociaux
	: RUSATIRA	: - Le Préfet de Préfecture
	:	: - Inspecteur du Commerce et
	:	: Contrôleur des Finances
	:	: Communales
	: NYABISINDU	: - S/Préfet MUJYAKERA Néhémie
	:	: - Agronome de Préfecture
	:	: - Président Instance et le
	:	: Substitut de Nyanza
30 janvier 1976	: MUYAGA	: - S/Préfet MUJYAKERA Néhémie
	:	: - Inspecteur des Coopératives
	:	: et Médecin-Directeur du
	:	: Secteur Médical.

Date	Communes	Personnes déléguées
2 Février 1976	NTYAZO	S/Préfet RWAMABONDO Laurent - Présidence et Inspecteur du Commerce
	MUYIRA	- S/Préfet MUVUNYI Joseph - Encadreur de la Jeunesse et Agent des Statistiques
	NYARUHENGARI	- Le Préfet de Préfecture - Premier Substitut et Direc- trice des Foyers Sociaux
	MUGANZA	- S/Préfet RWAMABONDO Laurent - Comptable de Préfecture et Inspecteur des Coopératives
	KIBAYI	- S/Préfet MUVUNYI Joseph - Médecin-Directeur du Secteur Médical et l'Agronome de Préfecture
4 Février 1976	NDDORA	- S/Préfet MUJYAKERA Néhémie - Premier Substitut et l'Agron- ome de Préfecture
	MUGUSA	- S/Préfet RWAMABONDO Laurent - Médecin-Directeur du Centre de Santé Kibirizi - Comptable de Préfecture et l'Encadreur de la Jeunesse
	SHYANDA	- Le Préfet de Préfecture - Inspecteur des Coopératives - Médecin-Directeur du Secteur Médical
6 Février 1976	MARABA	- Le Préfet de Préfecture - Encadreur de la Jeunesse - Agronome de Préfecture
	HUYE	- S/Préfet MUJYAKERA Néhémie - Inspecteur des Coopératives et Agent des Statistiques
	RUNYINYA	- S/Préfet MUVUNYI Joseph - Premier Substitut et Contrôleur des Finances Communales
9 Février 1976	MBAZI	- S/Préfet RWAMABONDO Laurent - Médecin-Directeur du Secteur Médical et Inspecteur des Coopératives
	NGOMA	- S/Préfet MUVUNYI Joseph - Agent des Statistiques et Inspecteur du Commerce

Comme nous l'avons dit plus haut, le programme du jour avait trois points principaux. Tout d'abord le Bourgmestre commençait par faire le bilan de l'année écoulée en montrant à la population les projets exécutés, en cours et d'autres à entreprendre. Il donnait ensuite l'idée de ce qu'était la marche générale de la Commune quant à la tranquillité publique et à l'esprit qu'aurait créé l'Institutionnalisation de l'UMUGANDA.

Le Chef de Service délégué ou à son absence son délégué local parlait des problèmes intéressant son service et en troisième lieu le Préfet ou le Sous-Préfet par lui délégué faisait la synthèse de la réunion; il expliquait ensuite à la population le programme et les idéaux du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et pour finir il invitait la population à poser des questions sur les sujets exposés au cours de la réunion.

**B - LE COMITE DE SECURITE.**

Les Comités de sécurité se sont réunis dans ses locaux habituels chaque fois que le besoin se faisait sentir. Nous en retiendrons quelques-uns à titre d'exemple.

1<sup>o</sup> La réunion extraordinaire du 6 janvier 1976. Elle avait pour but d'examiner les modalités pratiques pouvant arrêter les agissements malhonnêtes et frauduleux à l'encontre de l'avis de la Banque Nationale du Rwanda relatif à l'échange de monnaie. En effet le dit avis mentionnait des billets de mille qu'il fallait retirer de la circulation; mais certaines personnes malhonnêtes avaient lancé des fausses propagandes que tous les billets de mille (1.000,-) francs étaient faux. Elles s'étaient donc mises à tromper la population, sous prétexte d'indulgence, en les leur changeant mais à une valeur inférieure; ce n'était que porter préjudice à la monnaie nationale. Le Comité de sécurité a décidé de poursuivre ces malhonnêtes gens et une Commission de rédaction d'un avis général à communiquer à tous les Bourgmestres fut créée à cet effet.

2<sup>o</sup> La réunion du 29 janvier 1976. Il s'agit ici de veiller et prendre des dispositions nécessaires pour suivre les mouvements des étudiants qui depuis quelques semaines commençaient à s'agiter dans quelques coins du Pays. Les membres ont proposé à l'unanimité de contacter les Directeurs et Directrices des Etablissements d'Enseignement Secondaire et Supérieur et leur demander de suivre cette situation pour en informer les autorités responsables en cas de nécessité.

3<sup>o</sup> La réunion du 4 mars 1976. Cette réunion avait pour ordre du jour: - Les faux bruits circulant de gauche à droite  
- Séjour des prostituées dans des Hôtels  
- Activité Sportive.

a) Le Comité de sécurité après avoir passé en revue le contenu de l'exposé du Président du dit Comité, a fort regretté de ne pas connaître les auteurs de ces faux bruits. Ils ont néanmoins pris les dispositions suivantes:

- renforcer le climat de collaboration de tous les services, favoriser et entretenir de bonnes relations entre tous les agents de l'Etat.
- servir d'exemples d'entente entre les services pour décourager les auteurs de ces bruits et contrecarrer la désorganisation éventuelle entre les services et les personnes.

b) Au point du séjour des prostituées dans les Hôtels, les membres du Comité de Sécurité ont recommandé de rappeler aux tenanciers le respect strict de la décision préfectorale n° 2/75 du 16 avril 1975 portant mesures sur la tranquillité et sécurité publiques.

c) Quand aux activités, il a été rappelé la situation et le déroulement du Championnat préfectoral de football, ainsi qu'aux mesures prises dans la décision des représentants lors de la réunion du 16 mars 1976. L'accent a été mis sur le maintien de l'ordre public sur tous les Stades de la ville de Butare.

#### C - LE CONSEIL PREFECTORAL.

Dès le début de l'année, exactement le 26 février 1976 le Conseil Préfectoral s'est réuni à Butare dans le nouveau bureau du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, aménagé à cet effet.

Ce Conseil a tenu ses assises sous la direction de son Président, le Préfet de Préfecture de Butare.

L'ordre du jour comportait les points suivants :

- 1° Approbation de l'ordre du jour.
- 2° Approbation du Procès-verbal du 16 novembre 1975.
- 3° Infrastructure sanitaire.
- 4° Produits artisanaux.
- 5° Problèmes agricoles.

Nous avons ébauché dans la suite les recommandations faites à chaque de ces points:

- 1) L'ordre du jour tel que présenté par le Président de la réunion a été approuvé à l'unanimité.
- 2) Le Procès-verbal du 16 novembre 1975 a eu certains avis et considérations.
- 3) Infrastructure sanitaire.

Ce point a été étudié en trois phases:

- La situation actuelle sanitaire. Le fonctionnement des foyers sociaux et le fonctionnement des Services sociaux (Centres sociaux et nutritionnels) et les services de santé (centre de santé, dispensaire) ont souvent un caractère commun au bien-être de la population, le Conseil a recommandé que ces



services dépendent d'une seule et même autorité pour éviter une dispersion des efforts.

Dans la même optique, le Conseil a également souhaité le recyclage des monitrices sociales et la redéfinition d'une manière très concrète, le sens de l'action sociale et le rôle d'une monitrice sociale dans un hôpital ou dans un centre de santé.

#### 4) Produits artisanaux.

Vu l'importance de ce point spécialement dans la Préfecture de Butare où les produits artisanaux sont très nombreux et révèlent une qualité appréciable, le Conseil après avoir souligné son importance économique, a relevé les difficultés et proposé des solutions, il a créé une commission chargée de visiter les ateliers dispersés dans la Préfecture, afin d'établir une liste complète des produits y fabriqués et de recueillir suffisamment des renseignements à ce sujet. Il a été également question de créer une association sans but lucratif qui serait chargée de rassembler ces produits pour les vendre à l'extérieur.

Quand aux desiderata soulevés par le Conseil, nous citons ici quelques exemples pour éclaircir l'acuité du problème.

Les produits artisanaux ont une importance qui intéresse la vie de la Préfecture de Butare; en effet, ils favorisent les produits locaux et peuvent occuper une main-d'oeuvre importante. Ils apportent un revenu complémentaire à des activités saisonnières et contribuent grandement au développement de l'esprit d'entreprise.

Cependant des difficultés surgissent à cette activité :

- l'organisation technique, financière et commerciale,
  - la formation professionnelle et l'encadrement des artisans,
  - l'amélioration qualitative et la spécialisation des produits,
- ces problèmes handicapent sérieusement l'activité artisanale.

Que faire? Devant un tel problème, il importe de définir une politique nouvelle de l'artisanat et ce en collaboration avec le Ministère ayant l'artisanat dans ses attributions; chercher les voies et moyens d'animer l'artisanat viables et un comptoir d'achat et chercher un crédit de soutien permettant de payer cash aux producteurs.

#### 5) Les problèmes agricoles.

Le document de travail préparé par la Commission ad hoc, n'a pas été étudié car le rapporteur de la dite Commission

était excusé. L'on a seulement fait des ajoutes au travail effectué par le Service Agricole de la Préfecture et on a ajourné ce problème pour la prochaine réunion du Conseil Préfectoral.

C - LA CONFERENCE PREFECTORALE.

Le premier mars 1976, la première réunion de la Conférence Préfectorale s'est tenue au Stade Huye. Par exception, cette Conférence réunissait autres que les membres définis par le Décret-loi n° 5/75 du 11 mars 1975, les responsables des Comités de cellules du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, les membres des Commissions techniques et des Conseils de développement. A l'ordre du jour figuraient les points suivants:

a) Explication du décret-loi régissant la vente des propriétés.

b) Les problèmes agricoles dans la Préfecture de Butare.

c) Le fonctionnement des cadres communaux du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.

1° Le premier point: achat et vente des propriétés.

Ce point fut expliqué par Son Excellence le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Monsieur NZAMURAMBAHO Frédéric.

Il s'est expliqué comme suit :

"Depuis quelques temps beaucoup de gens se  
"permettaient d'acheter et vendre les propriétés, s'installant  
"et se déplaçant deci delà après avoir vendu les propriétés  
"qu'ils venaient d'acheter. C'était devenu un commerce comme  
"tant d'autres. Les autres vendaient leurs propriétés à l'insu  
"de leurs familles, ne laissant ainsi aucun lopin de terre  
"pour faire vivre ces dernières. Pour cela un décret-loi a été  
"promulgué par le Chef de l'Etat pour contrecarrer cette procé-  
"dure malheureuse.

"Ainsi depuis le 20 février 1976, quiconque voudra vendre  
"sa propriété à un autre devra être couvert d'une décision du  
"Conseil Communal, laquelle décision sera approuvée par le  
"Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage".

Après cette explication, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a parlé à l'Assemblée des problèmes chefs qui intéressent l'Agriculture et l'Elevage dans la Préfecture de Butare. A cela, le Ministre a demandé aux responsables de ce secteur ainsi qu'aux autres chargés du développement, de sensibiliser la population sur les méthodes

culturelles nouvelles pour favoriser un meilleur rendement.  
2<sup>e</sup> Au dernier point: le fonctionnement des organes du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.

A ce sujet, le Président de la Conférence a expliqué assez largement le fonctionnement des cadres du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement dans les Communes comme à l'échelle de la Préfecture. Le Préfet a d'abord exposé les idéaux majeurs tels que inscrits dans le Manifeste et Statut du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement; ensuite il a donné de nombreux conseils sur la façon de travailler des Bourgmestres, Conseillers et membres des Comités de cellules dans leur devoir de guides d'homme. Il faut, a-t-il continué, éviter tout ce qui trouble la paix et la tranquillité publique, à savoir: le banditisme, le vagabondage et la délinquance juvénile. Il a conseillé tous les responsables d'encadrer tous les militantes et militants de telle sorte que chacun soit occupé à quelque chose. Pour cela la création des Commissions et sous-commissions de travail, chargées du contrôle des actions de développement seraient les mieux indiquées.

#### D - LES CONSEILS COMMUNAUX.

Nous avons déjà dit que les conseils communaux se sont toujours réunis régulièrement, ce trimestre n'a pas fait exception à cette discipline. Mais dès le début ceux-ci ont eu à affronter plusieurs sujets. Il a fallu déterminer les attributions des conseillers des secteurs et des comités des cellules. En effet ces derniers avaient, depuis leur installation, mal compris le rôle qu'ils avaient à jouer. D'autre part, les Conseils Communaux se sont occupés à résoudre des problèmes d'ordre général. Signalons en cela, le problème de la tranquillité publique; sur ce, dans plusieurs Communes il a été question d'organiser des rondes de nuit pour surveiller les mouvements de banditisme. Cette action dont les directives ont été définies par le Ministre de l'Intérieur, a reçu un accueil favorable dans la population soucieuse de la paix. Toutefois il y a encore à redresser dans cet optique, car toutes les Communes n'ont pas les mêmes problèmes quant au banditisme. D'autres sujets abordés sont ceux qui intéressent le développement, ici on voit que les Conseillers sont complètement sensibilisés au travail et cherchent à tout prix le progrès de leurs secteurs. Les Conseils se sont enfin occupés à déterminer le budget communal pour l'exercice 1976.

E - LES COMMISSIONS TECHNIQUES DE DEVELOPPEMENT.

Ce cadre a également tenu ses assises régulièrement. Dans la Préfecture de Butare, ces deux organes se sont occupés des points bien précis.

- 1° Les Commissions techniques se sont adonnées à l'élaboration d'un plan d'action des années 1976-1981. Pour cela, elles ont dû revoir le plan 1971-1976 pour pouvoir évaluer les projets exécutés, les projets restés en cours d'exécution et les projets non encore exécutés. A cela il fallait ajouter d'autres projets susceptibles de réalisations pour les années à venir.
- 2° Les Conseils de développement se sont spécialement occupés à la planification de l'UMUGANDA au cours de l'année 1976. Cette planification souvent faite sous l'assistance d'un expert, a limité les actions à faire suivant les saisons climatologiques. Le plan est long et varie suivant les régions et les besoins des Communes. Il y en a qui ont mis l'accent sur le reboisement, d'autres sur l'achèvement des bureaux de secteurs, les constructions des écoles, des foyers sociaux, création ou achèvement des routes, etc.. Mais d'une façon générale toutes les Communes concentrent leurs efforts sur l'agriculture et l'élevage modernes.
- 3° ACTIVITES DU MOUVEMENT REVOLUTIONNAIRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DANS LA PREFECTURE DE BUTARE.

Comme nous l'avons dit au début, le premier trimestre de l'année en cours a connu beaucoup d'activités dirigées soit par l'Autorité Préfectorale, soit par les Responsables Communaux.

En effet, après l'installation des cadres communaux du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement à la fin de l'année 1975, il incombait aux responsables de préparer le Congrès Préfectoral du 11 janvier 1976. Et ce jour mémorable dans les annales préfectorales arriva. Tous les responsables et tous les militantes et militants s'étaient rassemblés devant les bureaux préfectoraux. C'est juste à dix heures qu'un cortège se forma et se dirigea vers la salle des élections. En tête le Président du Congrès portait le drapeau dont les couleurs nationales flottant en l'air faisaient signe de vie d'une ère nouvelle. Derrière les militantes et militants portaient des pancartes sur lesquelles se lisaient des slogans rappelant la paix, l'unité et le développement. Et voilà tout le monde dans la salle des élections, prêt à s'acquitter du devoir du bon citoyen.

Le Président du Congrès après avoir expliqué les directives édictées par instruction du Ministre de l'Intérieur, présentant les candidats, restés jusqu'ici objets de la curiosité de tous dont ci-après la liste et la fonction de chacun:

<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>Fonctions exercées</u>	<u>Voix obtenues</u>
1. BANYANGILIKI Zacharie	Intendant du Secteur Médical	339
2. LIBANJE Nicodème	Bourgmestre de la Commune Mbazi	290
3. KAMANZI Onesphore	Juge-Président de Canton Kibingo	172
4. NTABOMVURA Venant(Dr.)	Médecin-Directeur de l'Hôpital Universitaire	358
5. NSHIMYIRYAYO Ange	Bourgmestre de la Commune Nyakizu	131
6. NYIRABUKEYE Thérèse	Responsable du Programme Catéchétique National	238
7. NYAMIGANGO Epaphrodite	Bourgmestre de la Commune Kibayi	160
8. HIGIRO Célestin(Dr.)	Médecin-Directeur C.S.P. Kibirizi	158
9. NKERABIGWI Marc	Bourgmestre de la Commune Runyinya	87
10. HAKIZIMANA Elie	Juge au Tribinistance Butare	83
11. KANYAMANZA Onesphore	Bourgmestre de la Commune Mugusa	143
12. BARAKAGIRA Jean	Vétérinaire de Préfecture Butare	80
13. GASIGWA Martin	Bourgmestre de la Commune Nyabisindu	71
14. RWASIBO Innocent	Juge-Président de Canton Tare	61
15. MAJORO Dominique	Directeur de la Bibliothèque U.N.R.	146
16. MBABAZI François	Electricien à l'U.N.R.	103
17. NKUNDABATUTSI Jean-Baptiste	Bourgmestre de la Commune Maraba	50
18. RUTAZIGWA Ignace	Agent de Statistiques Butare	45
19. HATEGEKIMANA J.M.V.	Service des Handicapés Gatagara	130
20. MULINDAHABI Charles	Inspecteur de Secteur Ngoma-Huye	150
21. BAJYAGAHE Antoine	Inspecteur de Secteur Mbazi-Shyanda	117
22. MAZIMPAKA François	Agronome de Secteur Ngoma-Huye	60
23. SEKAMONYO Faustin	Inspecteur Arrondissement Kigali	107
24. NYIRAMPARA Immaculée	Directrice des Foyers Kigali	225

Et maintenant la liste de ceux qui ont été élus:

<u>Noms et Prénoms</u>	<u>Voix obtenues</u>
1. NTABOMVURA Venant (Dr.)	358
2. BANYANGILIKI Zacharie	339
3. LIBANJE Nicodème	290
4. NYIRAMPARA Immaculée	255
5. NYIRABUKEYE Thérèse	238
6. KAMANZI Onesphore	172
7. NYAMIGANGO Epaphrodite	160
8. HIGIRO Célestin (Dr.)	154
9. MULINDAHABI Charles	150
10. MAJORO Dominique	146
11. KANYAMANZA Onesphore	143
12. NSHIMYIRYAYO Ange	131

Après les élections des douze membres devant compléter le Conseil Préfectoral pour former le Comité Préfectoral du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, les congressistes ont passé à la formation du Bureau du Comité Préfectoral.

Le Comité s'est donc réuni à cet effet pour choisir à son sein les candidats au Secrétariat et à la Trésorerie du Comité Préfectoral.

Au Secrétariat ont été présentés les candidats MUNYANGAJU Aloys et BANYANGILIKI Zacharie, à la liste desquelles Monsieur MUNYANGAJU Aloys a obtenu la majorité de 404 voix.

A la Trésorerie du Comité, des deux candidats KANYABASHI Joseph et KAMANZI Onesphore, Monsieur KANYABASHI Joseph a passé en premier lieu avec 460 voix.

Après les élections du Secrétaire et du Trésorier, l'on a passé aux élections du Vice-Président du Congrès. Les candidatures étaient libres et tous les congressistes pouvaient se présenter. C'est ainsi que des huit candidats qui se sont fait inscrire Monsieur NDUHUNGIREHE Jean-Chrysostome a obtenu le plus de voix et désigné ainsi Vice-Président du Congrès Préfectoral de Butare avec 336 voix.

En voici la composition du Bureau du Comité Préfectoral du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement conformément à l'article 40 du Statut du M.R.N.D., le Bureau est composé de la façon suivante:

- le Préfet de Préfecture, Président du M.R.N.D. dans la Préfecture,
- le Secrétaire,
- le Trésorier,

Les élections terminées comme prévu dans le calme et la compréhension des congressistes, le bureau du Comité ainsi que tous les membres ont pris place aux sièges leur réservés. Les militantes et militants ont fait sonner les slogans de soutien au Chef de l'Etat, Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement. Ensuite une chorale de Butare a exécuté un chant à l'Honneur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement intitulé: "TWITABYE TWESE" ceci fut suivi par le mot du Vice-Président, Monsieur NDUHUNGIREHE Jean-Chrysostome.

Alors le Président du Congrès Préfectoral a prononcé un discours de clôture que nous publions ici intégralement:

"Ba militants, ba militantes, uwaliwe wese muli mwe ashobora kwibaza uko Mouvement Révolutionnaire Iharanira Amajyambere y'u Rwanda yifashe mul'iyi Prefegitura ya Butare.

Nyakubahwa Jenerali-Major Juvénal HABYALIMANA, Prezida wa Republika y'u Rwanda, yamaze gutangaza ku itariki ya 5 Nyakanga 1975 ko ashinze Mouvement Révolutionnaire Iharanira Amajyambere y'u Rwanda, abategetsi ba Prefegitura n'abayobozi ba za Komini bahereyeke bageza iyo nkuru nziza ku baturage bose b'iyi Prefegitura barenga 600.000.

Hirya no hino hakoze inama nyinshi mu baturage. Za conférences zitangwa mu mashuri yose secondaires na supérieurs.

Rapport trimestriel ivuga ibyakoze muli Prefegitura ya Butare mu mezi ya Nyakanga, Kanama na Nzeli 1975 niyo isobanura k'uburyo bunonosoye uko twatanze inyigisho zerekeye M.R.N.D.

x

x

x

ITORA RYA ZA KOMITE ZA CELLULES LYO KU ITALIKI YA  
21 UKUBOZA 1975.

Nkuko byali byarateganijwe n'inyigisho-nyobozi yo ku itariki ya 23 Ugushyingo 1975 ya Nyakubahwa Ministri w'Ubugetegetsi bw'Igihugu, za cellules zashyizweho ku itariki ya 21 Ukuboza 1975. Nibwo abaturage batoye abagize za Komite za cellules.

Mbere yo kumenya umubare wa za cellules, tubanze twiyibutse imiterere ya Prefegitura, ya Komini, hanyuma niya secteur.

- Prefegitura Butare ifite Amakomini 20.
- Buli Komini igizwe na za secteri. Ntizijya munsi

y'u 8, kandi ntizirenga 15. Dufite secteri 207. Ni ukuvuga rero abajyanama ba Komini muli prefegitura ya Butare ni 207.

- Secteri nayo icyemo za cellules.

Ahali cellules nke ni 17 muli Komini Ndora. Ahali cellules nyinshi ni 50 muli Komini Nyakizu. Mbese moyenne y'amasellules muli Komini zose ni 31.

- Za Cellules zisanzwe ni 621.

- Za cellules zo mu mashuri no bigo bikomeye ni 45. Hose muli Prefegitura ya Butare dufite amasellules 666.

x

x

x

Mali abibaza ngo mbese muli cellules tuzakora iki?

Igisubizo tugihabwa na MANIFESTE yo ku itariki ya 5 Nyakanga 1975.

- Kurandura rwose ibisigisigi by'inzangano no kurwanya guca uduce mu bantu; nkuko byakunze kuboneka kuva kera hagati y'amoko y'u Rwanda uko ari atatu, no hagati y'uturere tw'Igihugu.

"- Gufatanya imbaraga z'Igihugu zose kugira ngo turwanye ibidindiza amajyambere byose, ari mu bujijuke, cyangwa ibisigisigi bya gihake nk'umuco wo guhakwa, ubutiliganya, no kwironda mu moko bidindiza amajyambere y'Igihugu.

"- Guhagurutsa abatwari-Rwanda bose, tukabakungura kandi tukabinjizamo ko alibo bagomba kwizamulira Igihugu cyabo.

"- Gusuzurera burundu bwa buryo bwahozeho bwemereraga umuntu kunyonyuza imitsi y'undi.

"- Kurwanya byimazeyo ubunabwije, ububandi, kurya iby'ubusa, kugundira by'amoko, uturere n'amadini".

Izi ngingo zili muli Manifeste zirumvikana neza cyane. Kugira ngo zose tuzafashe Umukuru w'Igihugu kuyobora neza Republika y'u Rwanda mu nzira yiyemeje kuva ku itariki ya 5 Nyakanga 1973, icyo nzira ikaba igamije AMAHORO, UBUMWE n'AMAJYAMBERE, nuko umutwari-Rwanda wese muli cellule ye azihatira guha no guhesha abandi amahoro, nuko azafatanye n'abandi mu bikorwa bya kijyambere.

Ba Bwana Burgmestri, namwe bajyanama ba za Komini, nkuko nabibabwije kenshi, mugomba gusobanulira neza abayobozi ba za Komite ya za cellules programu ya Mouvement Révolutionnaire Iharanira Amajyambere y'u Rwanda.

Muzabatoza ikinyabupfura,

Muzabatoza umuco mwiza wo gukundana,

Muzabakundisha UMUGANDA kandi bazajye bawukora neza

Ntihazagire uwemera ko muli Komini ashinzwe, muli secteur ashinzwe, ko haba URUGOMO ruturutse ku mu militant.



Uzacikwa akayoba, ababishinzwe muzahereko muhaguruka, mujye kumusobanuzwa, mumuhane ku buryo bwa kivandimwe. Ahazaboneka induru cyangwa ibindi birangaza abaturage, wowe Burgmestri nawe Konseye uzamenye ko bizandikwa kuli wowe.

Aliho kandi ibintu ntibikabapfane, ngo bizambe, kandi hali abategetswe bali hejuru mushobora kugisha inama. Prefe na ba S/Prefe nicyo bagiliyeho, ni ukugira ngo babafashe kunyuzwa ibikorwa byose mu nzira nziza iberanye n'amatwara na discipline muli Republika ya II.

Umu militant aho ari hose, k'umulimo, mu ishuli, n'ahandi hose, agomba kurangwa n'uwo muco mwiza wo guharanira ibintu byiza bifitiye uw'aliwe wese akamaro.

x

x

x

Ba militants, ba militantes,  
Mu nzira ibonye amajyambere, twihatire kuvumbura ibikorwa byiza byali byarahishwe. Ntihakagire uvuga ngo ntangiye igikorwa, ngo sinagishobora, ngo kereka gikozwe n'uliya.

Igihe uzaba wungutse igitekerezo kiza, gishyikirize abandi, maze mwitegure mukore programu, mutangire. Mu gifransa nibyo twita "INITIATIVE". Nyakubahwa Jenerali-Major Juvénali HABYARIMANA, Prezida-Fondateri wa Mouvement Révolutionnaire Iharanira Amajyambere y'u Rwanda, niwe ububwira muli MANIFESTE yo ku itariki ya 5 Nyakanga 1975, eti:

"Ubwo muryarwanda mushya agomba kuba yiyumvamo ibitekerezo bya "Demokarasi-Responsable". Ni ukuvuga ko kubushake bwe bwite, agomba ko imizamukire y'Igihugu yose imureba, ko rero, agomba gutanga umuganda mu mizamukire yacyo yose, kandi akumva ko afite uruhare runini mw'ishyamba rusange ryo kukizamura".

Umu militant nyakuli wumvise neza Manifeste ya MRND, agomba gufasha undi mu militant, cyangwa abandi ba militantes kugira ngo buzuzire hamwe programu yavumbuwe n'umwe mulibo.

Ibikorwa by'ingenzi aba militantes n'aba militantes ba Mouvement bahuriyeho n'ink'ibihe?

- Hali ibikorwa byose bigomba kugerwaho biturutse k'umuganda :

- amashuri, imihanda, imilima n'ubworozi bwa kijyambere, amavuliro n'ibindi.. Ibyo byose kandi, mukimenyereza kubikora ari uko biba byateguwe, hili kuli programu.

Ninayo mpamvu deherutse gusaba ko ba Burgmestri

bategura planification y'Umuganda, mbere yuko batugezaho ibyo bateguye, twabagiliye inama ko bazabanza kunyuza imishinga yabo mu nama ziharanira amajyambere ya Komini (conseil de développement).

x

x

x

Ba militants, ba militantes ba Mouvement Révolutionnaire Iharanira Amajyambere y'u Rwanda,

Icyo twiyemeje niki: AMAHORO, UBUMWE, AMAJYAMBERE.

Mu izina rya Nyakubahwa Prezida-Fondateri wa Mouvement Révolutionnaire Iharanira Amajyambere y'u Rwanda, na mw'izina ryanjye bwite, mbashimiye imilimo y'ingenzi tumaze gukorera mu'iyi congra, kandi twishimiye n'abamaze gutorwa bese, ali abayobozi ba za cellules, abatorewe kujya muri za Komite za Komini na komite ya Prefegitura.

Abandi dushimiye cyane ni aba militants na ba sympatisants bese badufashije kugira ngo ili tora libe lyatunganye, nkuko namwe mumaze kubyibonera; ali abanditsi, ali abashyizeho muzika y'indilimbo za MRND zahimbwe n'aba militants.

Igisigaye nuko tuzakomeza gufatanya kugira ngo tuzarusheho kubahiliza intego ya Mouvement Révolutionnaire Iharanira Amajyambere y'u Rwanda.

Iyo ntego ni ukubaka mu mahoro n'ubumwe bw'i Gihugu, Republika ishingiye kuri Demokarasi-Responsable".

## CHAPITRE II: FONCTIONNEMENT DES SERVICES SOCIAUX.

INTRODUCTION : Dans ce Chapitre, nous allons parler principalement de la situation générale des établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Avant d'aborder cette situation scolaire, nous attaquerons en premier lieu la situation du CHAR et du FONDS D'AVANCE; en second lieu, l'action médicale et enfin la situation des employés et des employeurs.

I<sup>o</sup> Situation de Remboursement CHAR et FONDS D'AVANCE jusqu'au 31 mars 1976:

COMMUNES	C H A R				FONDS D'AVANCE			
	: Nombre : de Prêts	: Prêts et : intérêts	: Somme : remboursée	: Dernier solde	: Nombre : de Prêts	: Prêts et : intérêts	: Somme : remboursée	: Dernier solde
GISHAMVU	: 12	: 91.750	: -	: 54.957	: -	: -	: -	: -
HUYE	: 6	: 109.954	: -	: 109.954	: -	: -	: -	: -
KIBAYI	: 11	: 143.725	: 4.759	: 125.076	: 3	: 53.306	: 1.225	: 34.081
KIGEMBE	: 10	: 117.215	: 3.969	: 101.646	: 1	: 18.170	: -	: 18.170
MARABA	: 8	: 96.852	: 5.060	: 83.323	: 4	: 122.978	: -	: 120.478
MBAZI	: 8	: 74.682	: 4.400	: 55.782	: -	: -	: -	: -
MUGANZA	: 10	: 204.666	: 7.689	: 196.977	: -	: -	: -	: -
MUGUSA	: 8	: 198.099	: -	: 198.099	: -	: -	: -	: -
MUYAGA	: -	: -	: -	: -	: -	: -	: -	: -
NDORA	: 6	: 82.787	: 1.000	: 67.723	: 2	: 66.689	: -	: 66.689
MUYIRA	: 4	: 49.578	: 2.100	: 46.189	: -	: -	: -	: -
NGOMA	: 5	: 91.808	: 6.000	: 85.808	: 3	: 50.646	: 4.000	: 46.646
NTYAZO	: 8	: 133.428	: 1.046	: 113.274	: -	: -	: -	: -
NYABISINDU	: 4	: 31.668	: -	: 27.668	: -	: -	: -	: -
NYAKIZU	: -	: -	: -	: -	: -	: -	: -	: -
NYARUHENGARI	: 4	: 33.791	: -	: 29.009	: 3	: 94.879	: -	: 90.379
RUHASHYA	: 4	: 20.028	: 300	: 13.838	: -	: -	: -	: -
RUNYINYA	: 1	: 10.321	: -	: 10.321	: -	: -	: -	: -
RUSATIRA	: 1	: 31.800	: -	: 31.800	: -	: -	: -	: -
SHYANDA	: 8	: 105.912	: 909	: 93.471	: -	: -	: -	: -
<b>TOTAL</b>	<b>: 118</b>	<b>: 1.628.064</b>	<b>: 37.232</b>	<b>: 1.454.815</b>	<b>: 16</b>	<b>: 406.668</b>	<b>: 5.225</b>	<b>: 376.443</b>

2<sup>e</sup> Sécurité Sociale.

	: Nombre :	Somme allouée :	Somme payée :	Solde versé à la Caisse Sociale :
Travailleurs pensionnés	:	:	:	:
Travailleurs accidentés	: 34 :	177.030 :	177.030 :	-
Travailleurs atteints de maladies professionnelles	: 19 :	18.766 :	18.766 :	-
Ayants-droit (Femmes et Enfants)	: 3 :	15.884 :	14.911 :	973 fr Voir récépissé N <sup>o</sup> 17 du 4.3.76
	: 82 :	98.589 :	98.589 :	-
	: 138 :	310.269 :	309.296 :	973 fr

3<sup>e</sup> Réintégration des Réfugiés Rwandais.

Il y a lieu de noter 6 réfugiés réintégrés et 8 entrées irrégulières qui ont été traduites en justice.

4<sup>e</sup> Mouvements des Réfugiés Barundi.

Ce Mouvement a été tellement réduit que nous avons enregistré trois réfugiés barundi seulement.

5<sup>e</sup> Service Médical.

Le Rapport de ce Service se rapporte à la tournée d'information à la population effectuée pendant les mois de janvier et février par le Médecin-Directeur du Secteur Médical, au cours de laquelle il a développé les sujets ci-après:

A - Problèmes sanitaires de la région:

- a) La gastro-entérite
- b) Rougeole
- c) la coqueluche
- d) les maladies broncho-pulmonaires et pneumonies
- e) les maladies carencielles (Bwaki)
- f) les verminoses
- g) la médecine préventive

B - Réparation de dispensaires.

C - Les débats.

LA GASTRO-ENTERITE:

Le Médecin-Directeur du Secteur Médical Butare a élucidé que cette maladie est causée par la malpropreté des objets qu'on emploie surtout dans la cuisine particulièrement pendant le puisage de l'eau, et surtout quand on boit de l'eau non bouillie. Il a insisté que cette maladie est aussi causée par les Verminoses qui, elles aussi contaminent les gens par intermédiaire de l'eau malpropre. Il a expliqué aux gens l'importance de bouillir l'eau et la nécessité de protéger la source de puisage pour prévenir ces maladies.

ROUGEOLE.

Concernant cette maladie, le Médecin-Directeur a rappelé les problèmes qui l'accompagnent et la responsabilité des mères dans la prévention, il a signalé l'utilité de l'allaitement prolongé pour donner le maximum d'anticorps aux enfants. Outre cet allaitement prolongé, il a informé les mères sur la nécessité d'isoler les enfants qui sont en période d'incubation, afin de prévenir la contamination des enfants sains; il a aussi motivé la population en faveur de la vaccination en vue de prévenir cette maladie.

COQUELUCHE.

Il a rappelé aux mères qu'elles doivent amener les enfants en consultations des enfants pour les faire vacciner puisque les vaccins existent.

LES MALADIES BRONCHO-PULMONAIRES ET LES PNEUMONIES.

Pour ces maladies, il a expliqué l'influence par les mauvaises habitations dans leur contamination. Une maison mal aérée et dans laquelle on fait la cuisine, la fumée favorise l'inflammation pulmonaire surtout pour les enfants.

### LES MALADIES DE CARENCE.

Ces maladies sont celles qui sont causées par la malnutrition notamment le Kwashiorkor; il a expliqué aux mères la nécessité de donner aux enfants les nourritures variées et riches en protéines facilement assimilables par les enfants, pour ce faire, il a insisté sur leur devoir de fréquenter régulièrement les foyers sociaux, il a explicité que l'enfant qui a souffert de malnutrition ne peut pas suivre les études, ne peut pas réussir ses examens.

### VERMINOSES.

Quant à ces maladies, il a rappelé du rôle de l'eau dans la transmission des vers et le danger du péril fécal; comme conseil il a informé la population sur la nécessité d'utilisation des latrines et l'obligation d'aménager les sources de puisage ainsi que sur l'importance de bouillir l'eau de consommation.

### DANS LE DOMAINE DE LA MEDECINE PREVENTIVE.

#### 1<sup>o</sup> La consultation prénatale:

Il a énergiquement motivé les femmes enceintes en faveur de la consultation prénatale quand au dépistage précoce des femmes qui devront accoucher dans un milieu hospitalier et le traitement de certaines maladies intercurrentes, ainsi que l'hygiène alimentaire des femmes enceintes.

#### 2<sup>o</sup> Consultation des nourrissons:

Le Responsable du Secteur Médical a également fait une motivation de la population en faveur de cette consultation, puisque c'est au cours de ces consultations qu'on connaîtra l'évolution de l'enfant, l'enfant pourra bénéficier des vaccinations contre certaines maladies telles que la coqueluche et la tuberculose, etc... Pendant ces consultations les mères recevront l'éducation nutritionnelle et sanitaire. C'est au cours de cette consultation qu'on dépistera les enfants souffrant de malnutrition.

### REPARATION DE DISPENSAIRES.

Le Médecin-Directeur du Secteur Médical a demandé à la population de bien vouloir participer activement aux travaux de réparation de bâtiments des dispensaires au cours de l'Umuganda.

### DEBATS.

Pour ce qui concerne la médecine illégale "Magendo", il a révélé tout le cortège des misères qui l'accompagnent notamment

1) L'emploi de faux médicaments: exemple: Le lait en poudre, ou même la terre blanche "ingwa" et la farine de manioc qu'ils mettent dans les flacons de pénicilline et qu'ils donnent en piqûre et la nécrose des tissus que ça cause.

#### 2) Taxes excessives.

Dans les formations médicales, les malades payent

20 fr jusqu'à la guérison tandis que chez les magendo cette somme est quintuplée si pas plus.  
Les endémies de la région.

Le paludisme (malaria) tout en déplorant la fréquence de cette maladie dans cette région, le Médecin responsable du Secteur Médical Butare a donné une éducation sanitaire en matière de lutte contre la malaria:

1. Comblement de fosses se trouvant autour des habitations pour éviter les eaux stagnantes qui favorisent l'éclosion des moustiques vecteurs de la malaria.
2. Destructions des cruches,alebasses cassées, des bouteilles et autres récipients qui traînent près de la maison.
3. Désherbage autour des habitations.
4. Dans la mesure du possible, il faut drainer les marais.
5. Il serait souhaitable d'employer le DDT à grande échelle dans les endroits atteints et enfin, celui qui serait atteint de paludisme doit venir se faire soigner dans les dispensaires, car l'approvisionnement en antipaludiens est régulier.

Situation des Employés et des Employeurs.

C'est l'Inspecteur du Travail, fonctionnaire dépendant techniquement du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi qui essaye d'analyser les relations entre employés et employeurs.

Pendant le premier trimestre, ce fonctionnaire préfectoral a pu visiter les établissements suivants: ISAR RUBONA, FITZ PATRICK, SECTION AGRICOLE, LABORATOIRE UNIVERSITAIRE, A.I.D.R., LAITERIE DU RWANDA à Nyabisindu, CENTRE DE FORMATION DES TRAVAILLEURS QUALIFIES, GARAGE HAMUD, EMERWA, CENTRE DE SANTE de KIBIRIZI, PAROISSE KANSI, HOTEL IBIS et FAUCON, GARAGE HAMED, HELIOPDULOS FRERES, PETIT SEMINAIRE KARUBANDA.

Partout l'Inspecteur du Travail a relevé des infractions qui se commettent régulièrement telles que le licenciement non subordonné au préavis, la négligence de payer les congés le fait de ne pas signer les contrats de travail, les heures supplémentaires non rémunérées.

Sur le plan des salaires journaliers, il y a lieu de signaler que ce n'est pas uniformisé. Tantôt on donne 70 fr par jour comme au Petit Séminaire Karubanda, 60 à 65 francs par jour et même on arrive à 40 ou 45 francs par jour.

Tôt ou tard, on pourrait provoquer un certain malaise et un certain mécontentement.

Enfin il faut reconnaître que le Code du travail est très mal connu de tout le monde chez les travailleurs.

## SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT EN GENERAL.

Au cours de la réunion du 15 mars 1976 présidée par Son Excellence le Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Pierre-Claver MUTEMBEREZI, plusieurs questions d'intérêt général et intéressant l'enseignement ont été posées.

D'abord sur le plan de l'enseignement primaire, notons ceci:

- peu de matériel didactique
- matières à enseigner et les examens à donner
- Traitement des enseignants et enseignantes
- frais scolaires et le problème des indigents
- surmenage des Inspecteurs et des maîtres principaux
- le rôle des Inspecteurs au sein des écoles familiales ou dans des CERARS.

Il serait trop tôt de publier les réponses données par le Ministre de l'Education Nationale ou par l'un ou l'autre de ses proches collaborateurs. Le Ministère enverra sous peu sa position officielle.

Durant la réunion, les participants ont déploré le fait qu'il y a plusieurs étudiants venant de tel Etablissement scolaire ne parviennent pas à réussir.

Par ailleurs, il a été souligné que les élèves au terme de leurs études primaires ne sont pas bien préparés pour entrer au secondaire et que ceux de ce dernier cycle ne réussissent pas dans des Universités. Il a été suggéré la création d'une année préparatoire où l'enseignement du français et celui des mathématiques seraient donnés à forte dose.

La période de janvier à mars 1976 a été consacrée au deuxième trimestre de l'année scolaire 1975-1976. Comme d'habitude, les enseignants ont donné convenablement les leçons malgré le manque du matériel qui est toujours réclamé et qui ne trouve pas une solution adéquate.

Le vol incessant du peu de matériel scolaire reste toujours un problème malgré les efforts des autorités locales qui essayent de dépister ces malfaiteurs.

A la fin de chaque mois, il est organisé dans chaque secteur scolaire une réunion du personnel enseignant dans laquelle les leçons modèles sont données.

Début janvier 1976, l'Inspection d'Arrondissement a participé au concours de recrutement des stagiaires pour le Centre pédagogique de formation<sup>x</sup> pour les travaux pratiques et artisanaux de Gitarama. Six enseignants de l'Arrondissement ont été admis.

Le 15 mars 1976, le cadre scolaire de la Préfecture



a eu l'honneur d'accueillir Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Education Nationale qui a présidé une séance de travail qui groupait tous les responsables des Etablissements d'enseignement primaire (Inspecteurs de secteurs), secondaire et supérieur.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

La discipline a régné dans tous les Etablissements d'enseignement secondaire. Partout les étudiants ont suivi avec goût les cours.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

L'Enseignement Supérieur est dispensé par l'Université Nationale du Rwanda, par l'Institut Pédagogique National et par le Grand Séminaire de Nyakibanda.

Depuis le début de l'année 1976, les étudiants de l'Université Nationale du Rwanda et de l'Institut Pédagogique National commençaient à montrer à l'extérieur certaine attitude de mécontentement, voire même d'un esprit provocateur.

Au départ, ils voulaient entrer dans tous les STADES pour assister aux matchs de football gratuitement. Certains incidents ont eu lieu entre les étudiants du Groupe Scolaire et ceux de l'Université Nationale du Rwanda au Stade KAMENA.

Entretiens, l'Autorité Préfectorale, en matière de l'organisation des activités sportives et dans le but de maintenir l'ordre public a signé une décision préfectorale dont le texte ci-dessous.

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PREFECTURE DE BUTARE

DECISION PREFECTORALE N° 2/76 DU 16 MARS 1976.

Vu le Décret-loi n° 10/75 du 11 mars 1975, déterminant l'organisation et le fonctionnement de la Préfecture, spécialement en ses articles 1, 3 et 8;

Après consultation des autorités responsables de l'ordre public, en date du 12 février 1976, dans le but de permettre à tous de jouir dans l'ordre des manifestations sportives;

Il a été décidé ce qui suit:

Article 1 : Tout Etablissement d'Enseignement Secondaire ou Supérieur doit payer un abonnement pour permettre à ses étudiants (es) d'assister au Championnat préfectoral de Football organisé sur les Stades publics et privés de Butare et de Nyabisindu.

Article 2 : Les étudiants (es) d'un établissement scolaire ayant respecté les dispositions de l'article précédent sont admis à assister aux matchs de football organisés sur les Stades sans payer les tickets d'entrées.

Toutefois, ils doivent présenter les cartes d'étudiant portant leur photographie récente, le sceau de l'Etablissement et l'année scolaire ou académique en cours.

Article 3 : L'abonnement qui est déterminé par l'Autorité Préfectorale, après consultation des responsables des Etablissements Scolaires porte sur les matchs ou tournois organisés dans le cadre du Championnat Préfectoral National et sur les matchs amicaux.

Cependant, l'Autorité Préfectorale, après consultation du Comité Organisateur des Sports, se réserve le droit de déclarer "exceptionnels" certains matchs amicaux, qui dès lors, seront payants pour tous.

Le public sera prévenu par une circulaire 15 jours avant de tels matchs.

Article 4 : Les Responsables de l'Ordre public et les Responsables des Etablissements scolaires sont invités à faire respecter la présente décision, qui entre en vigueur le 25 janvier 1976.

Butare, le 16 mars 1976.  
Le Préfet de Préfecture,  
P.KABALISA,  
(sé)P.KABALISA.

GREVE DES ETUDIANTS DU SUPERIEUR: UNIVERSITE NATIONALE  
DU RWANDA ET INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL.

Les étudiants ont déclaré que la bourse était insuffisante. Cette bourse est de 6.500 francs par mois. En plus, le Gouvernement a demandé que tout citoyen contribue aux frais de scolarité pour la promotion de l'enseignement.

Ci-dessous, voici une Décision Ministérielle en cette matière.

"REPUBLIQUE RWANDAISE  
"MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE.

" DECISION N° 07/05/13 du 30 mars 1976, relative à la  
" reprise des activités académiques de l'Université Natio-  
" nale du Rwanda et de l'Institut Pédagogique National.

" Le Ministre de l'Education Nationale,

"VU la loi du 27 août 1966 sur l'Education Nationale;

"VU la loi du 12 mai 1974 portant création de l'Université  
" Nationale du Rwanda;

"VU l'Arrêté Présidentiel n° 116/03 du 27 juin 1970, portant créa-  
" tion et organisation de l'Institut Pédagogique National;

"VU l'Arrêté Présidentiel n° 80/03 du 14 octobre 1966, portant  
" réglementation sur l'octroi des bourses d'études;

"VU l'Arrêté Présidentiel n° 175/03 du 28 avril 1967 fixant le  
" règlement général de l'enseignement rwandais;

"VU l'Arrêté Ministériel n° 13.00/85 du 17 décembre 1974 portant  
" fixation des frais de scolarité;

"VU la circulaire ministérielle n° 13.13/3013 du 26 août 1975,  
" relative à la perception des frais de scolarité pour l'enseigne-  
" ment supérieur;

"Considérant l'attitude de désinvolture des étudiants tant de  
" l'U.N.R. que de l'I.P.N. face aux obligations découlant de  
" l'Arrêté ministériel n° 13.00/85 du 17 décembre 1974;

"Considérant que les étudiants ont décidé de suspendre unilatérale-  
" ment les activités académiques;

"Considérant le refus catégorique et persistant des étudiants d'obéi-  
" aux injonctions des autorités académiques de l'U.N.R. et de  
" l'I.P.N. de reprendre les cours;

"Considérant que la grève déclanchée par les étudiants de l'U.N.R.  
" et de l'I.P.N. est illégale;

"Considérant les voies de fait et actes de violence perpétrés à  
" l'encontre des agents et biens de l'Etat en date du 27 mars 1976

"Considérant la politique du Gouvernement d'associer les parents à  
" la formation de leurs enfants;

"VU la gravité de la situation et l'urgence,

D E C I D E :

- "1- La bourse d'études reste maintenue à 6.500 fr par mois et par étudiant;
- "2- Les frais de scolarité destinés au Fonds de promotion de l'enseignement sont exigibles et payables par chaque parent ou tuteur dont l'enfant bénéficie de l'enseignement au niveau supérieur. Pour l'année scolaire 75-76 aucun étudiant ne peut être recevable ni à l'U.N.R. ni à l'I.P.N. s'il ne produit aux autorités académiques une attestation de paiement de 3.000 frs. participation minimum exigée, laquelle attestation est délivrée par le Bourgmestre de la Commune d'origine.
- "3- Tous les étudiants doivent quitter le campus de l'U.N.R. et de l'I.P.N. le 31 mars 1976 au plus tard à 12 heures précises pour regagner leurs communes d'origine.
- " Des sanctions sévères seront immédiatement prises à l'encontre des récalcitrants.
- "- A titre exceptionnel et par mesure de clémence, ils bénéficient de leur mensualité d'avril 1976, avec défalcactions habituelles
- "- Les étudiants ne pourront regagner l'Université et l'Institut Pédagogique munis des attestations ci-dessus mentionnées, qu'à partir du 10 avril 1976.
- "- A cet effet, chaque étudiant doit écrire au préalable soit au Recteur de l'U.N.R. soit au Directeur de l'I.P.N. avec copie au Ministre de l'Education Nationale une lettre à la fois d'excuse pour n'avoir pas obtempéré aux injonctions de reprendre les cours et d'engagement d'obéir aux lois et règlements régissant respectivement l'Université et l'Institut
- " Cette lettre est à verser au dossier de chaque étudiant et constitue une demande de réadmission.
- "4- Chaque Bourgmestre est responsable du transfert des fonds de scolarité ainsi perçus dans sa Commune au Comptable de Préfecture qui effectuera le versement au compte B.P.O. N° 30.003 intitulé "FONDS DE PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT" auprès de la Banque Nationale du Rwanda à Kigali.
- "5- Tout étudiant qui n'a pas rempli les conditions édictées par la présente décision au 10 avril 1976 est exclu d'office de l'U.N.R. et de l'I.P.N.
- "6- La présente décision sort ses effets immédiatement.

Fait à Kigali, le 30 mars 1976

MUTEMBEREZI P.Claver

(sé)

C.P.I.:

- S.E.M.le Président de la République Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur, à Kigali
- avec prière de concourir à l'application de la présente décision.
- M.le Ministre de la Défense Nationale, KIGALI
- M.le Ministre de la Justice, KIGALI
- M.le Ministre des Finances et de l'Economie, KIGALI
- M.le Procureur de la République, KIGALI
- M.le Gouverneur de la B.N.R., Représentant du Président de la République Rwandaise à l'UNR, KIGALI
- M.le Recteur de l'U.N.R., BUTARE
- M.le Directeur de l'I.P.N. BUTARE

Bien avant les responsables des établissements de l'enseignement supérieur, en l'occurrence le Recteur de l'Université Nationale du Rwanda et le Directeur de l'Institut Pédagogique National avaient demandé aux étudiants de rester calmes et de reprendre toutes les activités académiques.

DECLARATION DU RECTEUR DE L'UNIVERSITE NATIONALE  
DU RWANDA.

UNIVERSITE NATIONALE DU RWANDA

Cabinet du Recteur

Butare, le 25/3/1976

NS/MM/T4.6/215/76

A tous les étudiants de l'UNR,

Le Recteur attire l'attention toute particulière des étudiants de l'Université Nationale du Rwanda sur ce qui suit:

- 1<sup>o</sup> Par leur inscription au rôle et aux cours les étudiants reconnaissent qu'ils font partie de l'Université et s'engagent à en observer les règlements (Loi du 12 mai 1964 - article 36)
- 2<sup>o</sup> Les étudiants doivent se conformer au calendrier général fixant la durée des cours et l'époque des vacances universitaires..... (Loi du 12 mai 1964 - article 35)
- 3<sup>o</sup> Toute manifestation publique de l'AGEUNR susceptible d'engager la responsabilité ou le bon renom de l'Université requiert l'autorisation écrite du Recteur.

En particulier, toute grève des étudiants d'une Faculté ou de l'Université dans son ensemble n'est pas reconnue comme modalité de dialogue avec les autorités académiques. En cas de grève l'Université se réserve le droit de retirer sa reconnaissance au comité élu de l'AGEUNR et d'exiger que d'autres représentants soient désignés pour reprendre le dialogue interrompu de façon illicite (RGI article 112, d)

- 4<sup>o</sup> Les étudiants sont tenus d'assister régulièrement à tous les cours, exercices pratiques et laboratoires auxquels ils sont inscrits (RGI, article 113, a)

- 5<sup>o</sup> Les étudiants doivent veiller particulièrement à la bonne réputation de l'Université. Ils ne peuvent porter atteinte au bon renom de celle-ci par une action ou une attitude préjudiciable (RGI, article 116)

Etant donné que la grève de cours que vous avez déclenchée aujourd'hui contrevient aux dispositions légales et réglementaires qui viennent d'être citées, paralyse la marche de l'Université et perturbe votre formation, je vous mets en demeure de reprendre immédiatement les cours, travaux pratiques, laboratoires et stages

pour ceux qui en ont.

(sé)

NSANZIMANA Sylvestre  
Recteur.

C.I. : M. le Président de la République  
M. le Ministre de l'Éducation Nationale  
Membres du Conseil Universitaire (tous)  
Doyens de Faculté et Directrice de l'ESSI  
pour en informer tous les professeurs de  
l'UNR.

---

DECLARATION DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT PEDAGOGIQUE  
NATIONAL.

---

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL  
B.P.56 BUTARE

Butare, le 27 Mars 1976

N° 05/2/863/76

A tous les Etudiants de l'I.P.N.  
BUTARE

1. Alors que la Direction de l'Institut n'a cessé à aucun moment d'écouter attentivement vos représentants pour chercher des solutions à vos divers problèmes, vous avez UNILATERALEMENT décrété la grève illimitée sans le moindre souci de m'en faire part. Ce faisant vous vous êtes mis dans un cas d'indiscipline grave.
2. Alors que les moyens de faire entendre votre position n'étaient pas épuisés, vous avez recouru précipitamment - par mimétisme? - à l'épreuve de force. Ce faisant, vous avez rendu incertaines les chances de voir le dialogue s'établir, et dans ce climat, aucune solution n'est pensable.
3. Vous savez que l'interruption, même provisoire des cours place l'étudiant rwandais INDIVIDUELLEMENT dans l'ILLEGALITE et rend injustifiable sa présence à l'I.P.N.
4. Les frais de scolarité vous alloués selon les moyens de ce pays, le sont pour vous permettre de vaquer à vos activités académiques. Ne pensez-vous pas qu'il soit normal que l'interruption de ces dernières puisse entraîner celle des premiers ?...
5. Suite au retard de plusieurs professeurs, il avait été question de supprimer les vacances de Pâques. Seuls les efforts consentis - et à consentir - par vos professeurs et vous-mêmes nous avaient permis d'espérer terminer les programmes de cours. Voici que votre grève - quelle qu'en soit la durée - rend incertaine l'exécution des programmes.

Or, si les programmes ne sont pas terminés, aucune promotion

ne sera prononcée à la fin de cette année académique, aucun diplôme ne sera délivré. Le moins que chaque étudiant risque, c'est de perdre une année académique.

6. C'est pourquoi, eu égard surtout aux points 3 et 5, j'enjoins à chaque étudiant de l'I.P.N.
  61. de cesser tout comportement grégaire et de décider en âme et conscience, comme un homme;
  62. de reprendre les cours dès lundi à 8 heures et IMMEDIATEMENT les activités académiques habituelles;
  63. de désormais chercher à régler les "problèmes" par d'autres voies que l'épreuve de force;
  64. et, en tout cas, de s'abstenir de toute action ou attitude provocatrices, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Institut.
7. En obtempérant à mon injonction, vous pourriez faire oublier aux autorités que vous vous êtes mis DELIBEREMENT dans l'illégalité. Au demeurant, s'il s'agissait d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur "votre problème", vous n'avez plus de raison d'aller plus outre.
8. S'il était besoin de vous le rappeler, voici: ce Pays - et je ne dis pas là seulement le Gouvernement - n'acceptera jamais que l'étudiant rwandais soit un "être entièrement à part", qui peut, au grand dam de la société, manquer à ses devoirs civiques et en haleine ses concitoyens.
9. Votre intérêt vous commande, chers amis, de chercher à vous insérer dans votre société, à poser vos questions dans son cadre puisque c'est dans celui-ci que se cherchera toute solution. Toute autre démarche est irréaliste.
10. N'oubliez jamais enfin que vous êtes des éducateurs et que, de ce fait, certains comportements en cours de formation, pourraient à l'avenir rendre votre travail particulièrement difficile, peut-être même inefficace.

Je reste à votre entière disposition pour vous aider à sortir de l'engrenage mais dans les limites de mes compétences et de mes moyens.

Le Directeur de l'I.P.N.  
Christophe MFIZI

Copie pour information à:

(sé)

- Son Excellence le Ministre de l'Education Nationale  
KIGALI
- Monsieur le Directeur des Etudes et de la Recherche à l'I.P.N.  
BUTARE
- Professeurs à l'I.P.N. (TOUS)
- Monsieur le Président du Comité Exécutif de l'A.G.E.I.P.N.  
BUTARE

Au mois de mars 1976, le Comité de Sécurité s'est réuni deux fois pour examiner la situation dans son ensemble.

Etant donné que les bandits des environs et d'autres personnes malhonnêtes n'appartenant pas au monde des étudiants voulaient profiter de cette situation pour provoquer des actes de violence, les mesures sévères ont été prises par le Comité de Sécurité, après avoir consulté les responsables des Etablissements d'enseignement supérieur. Il fallait protéger les magasins, les hôtels, pratiquement tous les Etablissements pour que les bandits ne viennent pas saccager ou provoquer nos étudiants sur leurs Campus ou à l'extérieur.

FIN DE LA CRISE.

Enfin, le 5 avril 1976, les cours ont repris à l'Université et à l'Institut Pédagogique National dans le calme. Il n'y a eu ni dégâts ni incidents à l'extérieur parmi la population.

CHAPITRE III : ACTIVITES ECONOMIQUES ET TECHNIQUES.

Ce Secteur très important n'a pas connu beaucoup de changements par rapport aux périodes précédentes.

Cependant, il est bon de relater en ce qui concerne l'Agriculture ce qui suit:

A - AGRICULTURE.

1. CULTURES VIVRIERES:

DISTRIBUTION DES SEMENCES SELECTIONNEES DANS DES COMMUNES.

<u>Semences</u>	<u>Quantités distribuées (Kgs)</u>
Pommes de terre	2.500
Arachides	400
Maïs	200
Soja	200
Haricot	200

TOTAL :

3.500

CULTURES MARAICHERES:

<u>Semences</u>	<u>Nombre Paquets</u>
Choux	40
Carottes	50
Bignons	20
Poireaux	50

2. PROTECTION DES SOLS:

- Entretien du setaria dans le marais Rwuya - 1 ha
- Préparation terrain de 40 ares pour multiplier le setaria dans le champ modèle de Karubanda.
- Plantation du setaria en bordures des fossés anti-érosives au centre pilote de démonstration de Butare.



3. REBOISEMENTS:

- Entretien et regarnissage du boisement de Ngoma-Matyazo superficie entretenue 10 ha.
- Mise en place des Cyprès: Superficie plantée = 1,20 ha  
Aménagement d'un germoir d'Eucalyptus et des Cyprès pour 3 ha à réaliser en Octobre 1976 dans les cadres des travaux communautaires et des boisements des alentours de la ville.

4. CREATION DES COMPOSTIERES INDIVIDUELLES:

Les Agronomes de secteur ont entamé la propagande chez les paysans pour les sensibiliser à la nécessité des compostières.

5. CULTURES INDUSTRIELLES:

- 5.1. CAFE : - Entretien des caféières, égourmandage.  
Distribution du ciment pour la réparation des centres de dépulpage.  
Quantité distribuée = 3.100 Kg soit 62 sacs en provenance de l'OCIR

Réunions d'information sur le traitement du café: récoltes  
: lavages  
: séchage et stockage

6. PISCICULTURE:

Nous avons commencé les travaux de remise en état des étangs de Rwasave 2 tonnes de son de riz ont été versées dans les étangs. Nous envisageons la distribution des alevins dans les Communes Ndora et Mbazi en Octobre 1976.

7. SITUATION GENERALE:

Une certaine pénurie des produits s'est faite sentir vers fin mars pour les haricots et patates douces.

- B. COMMERCE.

En vue de déterminer les jours de marché et les jours de l'UMUGANDA, à travers toutes les Communes, l'Autorité Préfectorale a signé la décision n° 01/76 du 23 janvier 1976, dont voici la teneur:

"DECISION PREFECTORALE N° 01/76 DU 23 JANVIER 1976

"PORTANT SUR LES JOURS DES MARCHES.

" Vu le Décret-loi n° 10/75 du 11 mars 1975 déterminant  
"l'organisation et le fonctionnement de la Préfecture, spécialement  
"en son article 8;

" Attendu que la S/Commission Préfectorale des prix a examiné  
"en date du 17 septembre 1975 et 18 novembre 1975 la situation des  
"marchés dans les Communes,

" Que la Conférence Préfectorale, en sa réunion du 15 décembre  
"1975 a adopté les propositions présentées par la S/Commission  
"Préfectorale des prix,

" Sur proposition de la S/Commission Préfectorale des prix

"et après avis favorable des Bourgmestres lors de leur réunion  
"du 9 janvier 1976

" D E C I D E :

"Article premier: Les marchés dont les noms figurent à la colonne(2)  
" sont retenus à des jours indiqués à la colonne(3)  
" du tableau annexé à la présente décision.

"Article 2 : Les jours de l'UMUGANDA ne doivent pas correspondre  
" aux jours prévus pour les marchés.

"Article 3 : Les Bourgmestres et l'Inspecteur du Commerce et  
" d'Artisanat sont chargés de l'exécution de la présente  
" décision.

"Article 4 : Toute décision antérieure prise en matière de l'orga-  
" nisation des marchés est abrogée.

"Article 5 : La présente décision entre en vigueur le jour de la  
" signature.

" Butare, le 23 janvier 1976

" LE PREFET DE PREFECTURE

" P.KABALISA

" (s)

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PREFECTURE DE BUTARE

T A B L E A U : A.

L I S T E D E F I N I T I V E D E S M A R C H E S.

Communes	Marchés (2)	Jours (3)
RUHASHYA	Rugogwe	Mercredi & samedi
RUSATIRA	Kinkanga	Mardi - Vendredi
MBAZI	Mutunda	Jeudi - Dimanche
SHYANDA	Rwanza	Mercredi - Dimanche
MARABA	Kizi	Mardi - Vendredi
MUGUSA	Mugogwe	Lundi et vendredi
	Gikongo	Jeudi
MUYAGA	Musha	Vendredi
	Gakoma	Mardi
NTYAZO	Ntyazo	Mercredi
	Kibilizi	Jeudi
NDORA	Gisagara	Mardi - Samedi
MUYIRA	Busoro	Lundi - Vendredi
	Nyamiyaga	Mardi
NYARUHENGELI	Kibilizi	Jeudi - Dimanche
	Gikore	Vendredi
KIBAYI	Mugombwa	Mercredi - samedi
MUGANZA	Kirarambogo	Lundi - Vendredi
KIGEMBE	Nyaruteja	Mercredi
	Nyakabanda	Jeudi
NYAKIZU	Nyagisozi	Lundi - Vendredi
	Maraba	Mardi
GISHAMVU	Busoro	Mercredi - Dimanche
RUNYINYA	Rugolike	Lundi - Jeudi
NGOMA	Butare	Du Lundi au samedi
	Matyazo	Mardi - Mercredi - Dimanche
	Rango	Jeudi
HUYE	Muyogoro	Mercredi - Dimanche
	Gako	Jeudi
NYABISINDU	Nyanza	Lundi - Jeudi - samedi

Vu pour être annexé à la décision n°01/76 du 23 janvier 1976

Butare, le 23 janvier 1976  
LE PREFET DE PREFECTURE, P.KABALISA,

(sé)

ECHANGE DE MONNAIE.

Au mois de janvier 1976, certaines personnes, habiles d'ailleurs dans le métier de frauder, Commerçant à tromper la population, leur disant que tous les billets de 1.000 francs étaient faux. C'est pourquoi nous avons jugé bon de publier en date du 7 janvier 1976 un avis complétant ainsi l'avis de la Banque Nationale du Rwanda datée du 5 janvier 1976. La teneur de notre Avis est conçu comme suit:

" I T A N G A Z O

Tumaze kwitegereza itangazo ryo kw'italiki ya 5/1/1976 rya Banki Nationali y'Urwanda.

Nkuko mwabyumvise mwitangazo rya banki nasiyonali y'u Rwanda ryo kuwa 19 Ukuboza 1975. Inoti zigihumbi zifite numero zikulikira ntabwo zicyemewe mu Rwanda kandi ntizizaba zigifite agaciro kw'italiki ya 30 Mata 1976.

- 1- Inoti zose za seri A 799 zo kuwa 31/3/1966.
- 2- Inoti B. 347.723 yo kuwa 15/3/1969.
- 3- Inoti C. 579.477 yo kuwa 1/7/1971.

Izo noti zivuzwe haruguru nizo zo nyine zigomba kuvunjishwa mu ba Kontabule ba Leta cyangwa se ba Komini. Nukuvuga lero ko izindi noti zigihumbi zigomba gukora kandi zikemerwa hose muli Prefegitura.

Twumvise ko hali abantu batangiye kwamamaza ko inoti zigihumbi zose zaciwe abo bantu bafite bene ayo matwara barakosa cyane kandi balica ubukungu bw'Igihugu, buli muturage wese amenye ko ibyo ari imuha ko ababyamamaza ari abajura babashuka.

Ikindi kibi cyane nuko abacuruzi batangiye kwiba abaturage babemeza ko inoti zigihumbi zitacyemewe bakanga kuzakira kandi bagahenda rubanda ngo barabavunjira bakabaha amafranga make kandi bagombye kubaha igihumbi ku gihumbi, Kandi bakemera inoti zose bahawe n'abaturage batalinze kuvuga ngo izi zaraciwe.

Abacuruzi bamwe bamenye ko amayeli yabo yo kwiba rubanda yataruwe ko uzafatwa azahanwa bikomeye, ndetse akaba yakwamburwa burundu registre y'ubucuruzi, akanahanishwa igihano cy'amafranga kuvu 50.000 kugera 100.000.

Ba Burgmestri bagomba kumvisha abaturage ko batagomba kugira ubwoba bw'uko inoti zigihumbi zose zaciwe ahubwo bakabasobanulira numero zinozi zigomba kuvunjishwa mu ba Kontabule.

Abaturage bategetswe kubwira abategetsi umuntu wese wiba rubanda abeshya ngo aravunja. Bazihanangilize abacuruzi bose batuye muli za Komini zabo ko batagomba guhenda abaturage. Kandi umuntu wese wiba abaturage agafatwa agashyikilizwa abategetsi

babigenewe.

Dusabye abagenza-cyaha ntabashinja-cyaha guhagurukira abajura bese biba abaturage bitwaje ko babavunjira abakabafata bakabafunga kuko batesha agaciro ifaranga ry'u Rwanda.

Dusabye ba Bourgmestres bese kuwanka ili tangazo muli centres de négoce zose no ku biro byaza commune zabo, kandi bakanabimenyeshya abajyanama bese.

Bikorewe i Butare, kuwa 7 Mutarama 1976

PREFE WA PREFECTURA BUTARE

P. MABALISA

(sé)

Bimenyeshajwe :

- Ba Bourgmestres bese kandi bategetswe kubitangaza hose
- Abashinja cyaha bese
- Abagenza cyaha bese
- Abahagaraliye abacuruzi muli Butare
- Abagize Comité de Sécurité muli Préfecture (Bose)".

C - CONTROLE DES FINANCES COMMUNALES.

Durant le premier trimestre de l'année 1976, une dizaine de Communes a été contrôlée par les Comptables Intercommunaux GAKWAYA Gaspard et GASENGE François.

1. COMMUNE RUSATIRA:

La comptabilité de la Commune Rusatira est mal tenue pour des raisons de l'absence du comptable titulaire qui fréquente les cours au Centre de Formation des Cadres à Murambi. Le contrôle de cette Commune est terminé avec un déficit de caisse de 25.637 francs réparti comme suit:

- déficit de 11.488 fr de Monsieur le Bourgmestre, provient de la non retenue des pensions ainsi que les risques professionnelles et taxes professionnelles.
- déficit de 9.556 fr du Secrétaire, remplaçant du comptable lors de son séjour à Murambi.
- déficit de 4.593 fr à charge de Monsieur le Receveur-Comptable de la Commune.

Ces recettes provenant des impôts et taxes communales rentrent normalement dans la caisse communale.

Les rapports mensuels et trimestriels sont bien fournis, les documents comptables sont mal établis.

2. COMMUNE MUYIRA:

La comptabilité de la Commune Muyira est très bien tenue en ce qui concerne les opérations comptables. Le livre de caisse est bien tenu ainsi que les documents y relatifs. Les recettes provenant des impôts et taxes rentrent bien normalement dans la caisse communale.

La situation de la perception des impôts laisse à désirer. Les taxes communales sont bien rentrées suivant les quittanciers.

Les rapports mensuels et trimestriels sont généralement fournis.

3. COMMUNE MUGUSA:

La comptabilité de la commune Mugusa est très bien tenue en ce qui concerne les opérations comptables. Les recettes provenant des impôts et taxes sont bien expédiées dans le livre de caisse communale. La situation de la perception des impôts dans le livre de caisse est normale.

Les rapports mensuels et trimestriels sont bien fournis.

Au cours de ce contrôle, il a été constaté un déficit de caisse de 4.249 francs à charge de Monsieur RUGERINYANGE.

4. COMMUNE MARABA:

La comptabilité de la Commune Maraba est très bien tenue en ce qui concerne les opérations comptables. Les recettes provenant des impôts et taxes rentrent normalement dans la caisse communale. Les rapports mensuels et trimestriels sont bien fournis.

Déficit: au cours de ce contrôle, il a été constaté un déficit de caisse de 25.274 francs réparti comme suit:

- 20.000 fr déficit à charge du Bourgmestre provenant des indemnités qu'il a touchées illégalement.
- 5.274 fr restant à charge du comptable NGENDABANGA.

5. COMMUNE KIBAYI:

La comptabilité de la Commune Kibayi est très bien tenue en ce qui concerne les opérations comptables. Les recettes provenant des impôts de tout genre rentrent normalement dans la caisse communale. Les rapports mensuels et trimestriels sont bien expédiés dans le temps normal.

6. COMMUNE NYABISINDU:

La comptabilité de la Commune Nyabisindu est très bien tenue dans tous ses aspects. Les recettes en provenance des impôts et taxes communales rentrent normalement. Les réalisations au cours du premier trimestre 1976 sont normales. Les rapports mensuels ou trimestriels sont régulièrement fournis. En général, la comptabilité de Nyabisindu est très bien tenue par le comptable. Le livre de caisse et d'autres documents comptables sont bien classés.

7. COMMUNE URBAINE NGOMA:

La comptabilité communale est très bien tenue. Le comptable travaille avec ordre et méthode, le livre de caisse et d'autres documents afférents à la comptabilité communale sont en ordre. Le Receveur-comptable manipule plusieurs opérations en "BANQUE CER et CCP et tous ces comptes sont bien gérés. Les recettes impôts et taxes communales rentrent normalement. Les rapports sont expédiés en temps voulu et sont bien rédigés.

8. COMMUNE NDORA:

La comptabilité est assez bien tenue, le comptable s'acquitte de son devoir d'Etat. Les recettes de tout genre rentrent, mais avec difficultés suite au peu de produits vivriers. Les habitants payent surtout au mois de juin et plus. Les rapports mensuels et trimestriels sont régulièrement envoyés.

9. COMMUNE MUYAGA:

La comptabilité de la commune Muyaga est bien tenue. Le livre de caisse est propre et sans ratures ni surcharges. Les salaires du personnel communal sont régulièrement payés. Les recettes impôts et taxes communales rentrent bien. Le problème qui se pose presque dans toutes les Communes est celui des quittanciers-marchés. Les rapports demandés sont fournis en temps opportun. Le comptable nouvellement engagé est avide d'approfondir son métier, chaque fois qu'il y a un doute dans ses rapports il se présente pour demander les explications.

10. COMMUNE NTYAZO:

La comptabilité de la commune Ntyazo est très bien tenue. Le livre de caisse est propre et sans ratures ni surcharges. Les inscriptions comptables sont régulièrement portées au livre de caisse. Après la vérification du livre de caisse, des pièces comptables et autres documents, il s'avère que le livre de caisse a accusé un déficit de caisse de 15.228 francs que le Receveur-comptable ne parvient pas à justifier, lequel a été immédiatement imputé à sa charge.

SITUATION DE LA PERCEPTION DES IMPOTS PENDANT LE 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 1976.

COMMUNES	CPMH 400		CPMF 400		IGB 250		Vélos 200	
	Prévis	Réalis	Prévis	Réalis	Prévis	Réalis	Prévis	Réalis
1. GISHAMVU	4580	1252	50	18	3000	662	200	101
2. HUYE	2000	648	-	-	1300	375	200	239
3. KIBAYI	4950	838	305	37	2675	409	136	21
4. KIGEMBE	5000	1157	20	-	3100	435	160	81
5. MARABA	4650	1518	140	33	3400	890	160	115
6. MBAZI	2779	1458	26	10	1615	645	400	301
7. MUGANZA	-	-	-	-	-	-	-	-
8. MUGUSA	3646	1424	259	32	4141	1165	300	98
9. MUYAGA	4340	335	65	10	3326	402	675	134
10. MUYIRA	3300	760	10	-	2600	415	-	-
11. NDORA	3510	1067	62	-	2545	574	200	125
12. NGOMA	2510	678	-	-	800	398	550	352
13. NYABISINDU	3600	2073	30	7	4200	1677	250	123
14. NYAKIZU	4800	409	50	12	3800	326	100	89
15. NYARUHENGARI	3700	1000	200	67	3100	566	200	100
16. NTYAZO	4300	1653	100	15	3100	426	200	115
17. RUHASHYA	3560	1122	30	-	3200	844	110	100
18. RUNYINYA	4500	1202	-	-	5500	3070	-	-
19. RUSATIRA	4153	1934	10	6	3800	923	104	92
20. SHYANDA	4000	1254	8	-	1500	354	150	104
TOTAL	73878	21862	1373	247	56702	14556	4095	2290

N.B. La Commune de MUGANZA ne parvient pas à fournir les rapports sur la perception des impôts pendant le premier trimestre 1976 à cause de l'incapacité du receveur-comptable.

D - RAPPORT DE GESTION DE LA PERCEPTION DES POSTES.

Le Service de la Perception des Postes de Butare compte 21 agents: Un percepteur et dix comptables - Guichetiers, un Chef de section, quatre facteurs, quatre plantons et un vailleur.

En ce qui concerne de la discipline: il faut remarquer qu'un bon esprit règne. Tous les points de discipline sont bien observés: conscience professionnelle, ponctualité, etc...

1<sup>er</sup> COMPTABILITE:

a) Opérations postales:

Les opérations comptables se font régulièrement. Les pièces sont envoyées régulièrement aux différents destinataires.



b) Le Service de la C.E.R. :

Les conditions de retrait ont été modifiées, donc élargies. Le montant maximum de retrait est illimité. Cependant la difficulté en matière d'inscription persiste.

c) Statistiques:

Les formulaires des statistiques de Janvier et Février 1976, en annexe, donnent une idée de la nature et du nombre des opérations effectuées.

9.847	8.283	18.130
60.712	31.806	92.518

2<sup>e</sup> COURRIER:

a) Au cours de ce trimestre, ce service connaît trop de difficultés.

218- le transport est irrégulier: les chauffeurs difficiles refusent au stationnement habituel. Quelques fois, ils se permettent de retourner le courrier à Kigali avec tout le courrier qui était destiné pour Butare.

- la spoliation des paquets et colis postaux sont de plus en plus fréquents. Des clients s'en plaignent. Il est aussi difficile de déterminer les auteurs de ces actes, vu les différents bureaux par lesquels les correspondances transitent.

b) Statistiques: Les formulaires en annexe font l'idée du volume du courrier reçu et expédié.

c) Autres: L'exemption des taxes d'affranchissement accordée aux détenteurs d'une attestation adéquate a fait des bruits. Les Etablissements scolaires, secondaires surtout, réclament cette faveur parce qu'ils font partie intégrants du Ministère de l'Education Nationale. Le refus inconditionnel du Percepteur de leurs correspondances non affranchies a soulevé des mécontentements de la part des Directeurs. Ceux-ci ignorent les dispositions de la loi en cette matière. Il y a toute une procédure prévue. De toute façon il faut s'adresser directement au Ministère des Finances et de l'Economie avec avis du Préfet.

RELEVÉ STATISTIQUE DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES PENDANT LE MOIS DE JANVIER 1976.

N.B. : Explication des Sigles:

- BCH = Service des Comptabilités
- FDC = Service des Timbres
- 66 P = Mandats
- 93 P = Colis
- 96 P = Colis
- VT.CER = Versement CER.

STATISTIQUE DES ENVOIS POSTAUX N° 2

JANVIER 1976

1) Courrier ordinaire

Interne		International	
Nombre de sacs	:	Expédition	:
Exp :	81	Nombre de sacs	:
Reçus :	137	Réception	:

2) Courrier avion

Interne		International	
Nombre de sacs	:	Expédition	:
Exp :	-	Nombre de sacs	:
Reçus :	-	Réception	:

3) Colis Postaux

Interne		International	
Nombre de sacs	:	Expédition	:
Exp :	20	Nombre de sacs	:
Reçus :	89	Réception	:

Envois de la Poste aux Lettres

STATISTIQUE DES ENVOIS POSTAUX N° 1

Mois Février 1976

1 Lettres

2 Cartes Postales et Illustrées

3 Petits Paquets

4 Imprimés, journaux, échantillons, etc.....

Nombre	Internationale		Interne		Internationale		Interne		Internationale		Interne	
	expédiés	reçus	expédiés	reçus	expédiés	reçus	expédiés	reçus	expédiés	reçus	expédiés	reçus
Exp: 8.301	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Recus: 10.748	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

5 Envois officiels ou en franchise		6 Envois recommandés		7 Envois avion L.C. (Lettres)		8 Envois avion A.O. (Autres objets)	
Exp: 3.940	:	Exp: 2.426	:	Exp: 678	:	Exp: 12.746	:
Recus: 4.193	:	Recus: 3.974	:	Recus: 5.469	:	Recus: 17.532	:

Nombre	Internationale		Interne		Internationale		Interne		Internationale		Interne	
	expédiés	reçus	expédiés	reçus	expédiés	reçus	expédiés	reçus	expédiés	reçus	expédiés	reçus
Exp: 1.937	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Recus: 4.971	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

STATISTIQUE DES ENVOIS POSTAUX N° 2

FEVRIER 1976

1) Courrier ordinaire

Interne		International	
Exp :	Réçus :	Expédition	Réception
168	379	-	211

2) Courrier Avion

Interne		International	
Exp :	Réçus :	Expédition	Réception
-	-	42	67

3) Colis Postaux

Interne		International	
Exp :	Réçus :	Expédition	Réception
7	56	-	-

E - ACTIVITES DES AUTRES SERVICES TECHNIQUES.

Le présent rapport se basera sur les activités des services suivants: Perception des Postes, Télécommunications avec ces deux services à l'intérieur, à savoir le Réseau Téléphonique, le Service de Transmission Sans Fil (T.S.F.).

1<sup>o</sup> SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS:

Réseau téléphonique.

A) RACCORDEMENTS:

a) Postes primaires

- Privés	95
- Officiels	51
- Services	11

b) Postes secondaires

- Privés	19
- Officiel	19
- Services	2

N.B.: Nous avons actuellement 3 raccordements de service pour la liaison interurbaine et internationale, 3024 - 3025 - 3039.

B) CENTRAUX PRIVÉS: a) Université Nationale du Rwanda.

Central UH/200, compte actuellement:

- 57 raccordements internes
- 30 raccordements postes séries
- 2 Chefs secrétaires
- 3 lignes extérieures raccordées au Central.

b) Hôpital Universitaire.

- Central UH/30 équipé au maximum, c'est à dire 30 postes internes
- 2 lignes extérieures raccordées sur le central.

C) ETAT DES INSTALLATIONS:

Au cours du premier trimestre, on a enregistré beaucoup moins de pannes dans les installations que dans les câbles souterrains, car les ouvriers de S.A.G qui faisaient les tranchées ces derniers temps pour les câbles électriques, ont fortement endommagé les câbles téléphoniques souterrains.

Bref, il y a eu des imprévues qui ont sérieusement perturbé le système de communications téléphoniques pendant les deux premiers mois de cette année sans oublier que les frais de dépannage ont été calculés jusqu'à concurrence de 159.188 fr/Rw.

D) AUTRES TRAVAUX EFFECTUES:

- Nouveaux raccordements	5
- Suppressions	3
- Déplacements	2
- Transferts	1

Le Service Responsable fait en outre les réparations des câbles vers l'Université Nationale du Rwanda quartier BUYE, l'entretien et dépannage du central Public, l'Entretien des centraux privés et la maintenance de la Station TONGA.

N.B. : On a plus de 15 demandes que l'on ne peut pas satisfaire pour le moment à cause du manque des câbles souterrains pouvant faire l'extension du Réseau Téléphonique.

2<sup>e</sup> SERVICE TELEGRAPHIQUE SANS FIL.

NOMBRE DE TELEGRAMMES.

	Transmis			Reçus		
	Off	Privés	Service	Off	Privés	Service
Janvier 1976	89	148	21	117	153	19
Février 1976	73	118	16	105	147	15
Mars 1976	80	145	19	125	204	20
Total	242	411	56	347	504	54

SITUATION DE LA COMPTABILITE.

TGRS

	Officiel	Privés au comptant	Privés déb.
Janvier 1976	74.461	57.264	15.558
Février 1976	73.858	51.438	24.803
Mars 1976	63.504	69.301	20.354
Total	211.823	177.985	60.715

CTIONS TF

	<u>Inter-urbaines</u>	<u>Inter-nationales</u>
Janvier 1976	8.720	6.645
Février 1976	6.840	2.460
Mars 1976	14.240	1.085
	29.800	10.190

FACTURES PAYEES

Janvier 1976	23.750
Février 1976	28.945
Mars 1976	22.170
Total	74.865

ETAT DES INSTALLATIONS DES APPAREILS RADIO-ELECTRIQUES.

- Appareil téléimprimeur bon état
- Appareil de secours bon état

N.B.: Plusieurs pannes de courant électrique au cours de la journée, d'où beaucoup de retards pour l'acheminement et la réception du trafic télégraphique.

ACTIVITES DES SERVICES DE SURVEILLANCE DES BATIMENTS CIVILS ET DES PONTS ET CHAUSSEES.

BATIMENTS CIVILS.

Le Service des Bâtiments Civils s'est occupé des activités relatives à la maçonnerie, peinture, menuiserie, électricité, plomberie. Il serait superflu que les travaux ont été effectués à l'un ou l'autre bâtiment occupé soit par un service soit par une autorité officielle en tant que logement. Seulement il y a lieu de reconnaître tous les petits travaux de réparation d'installation électrique ..... ont été réalisés et le détail régulièrement communiqué au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement (lettre n° 15.03.00/55 du 7 mars 1976).

	Dépenses pour les Travailleurs:
Janvier	158.465 francs
Février	157.204 "
Mars	157.984 "
Total	473.653 francs.

PONTS ET CHAUSSEES.

Dans ce Service, on compte également le Service de la Voirie Urbaine.

Parlons du Service des Ponts et Chaussées principalement.

Les travaux s'exécutent d'une façon assez satisfaisante dans tous les sens: BUTARE - NYABISINDU, BUTARE - BUTARE - AGATOBWE I - AKAVUGUTO, BUTARE - NYABASESERA - AKAVUGUTO II; BUTARE - AKANYARU HAUT; BUTARE - AKANYARU - BA. D'une façon générale, on débouche des caniveaux, on élargit des routes, le matériel reste insuffisant.

Depuis l'an passé, nous avons demandé au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement la construction des ponts avec des matériaux solides et durables sur la Route BUTARE - RUNYINYA - KIBEHO. Les actuels ponts ne tiennent plus, les ponts d'arbres jetés au-dessus des rivières sont pourris et on va risquer beaucoup d'accidents avec les nouveaux bus qui emprunteront ce tronçon.

SYSTEME DE PAIE.

C'est dans ces services où l'on rencontre très souvent des irrégularités. Pour l'avenir, il faudrait que le service soit assuré par le Comptable de Préfecture sous la haute

direction et supervision du Préfet de Préfecture.

CONCLUSIONS.

Durant le premier Trimestre de l'Année 1976, nous avons connu une période d'activités intenses dans tous les domaines, grâce au climat de paix et de tranquillité publique qui a régné sur toute l'étendue de la Préfecture de Butare.

Sur le plan des activités au sein du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, les efforts immenses ont été déployés. La rencontre des responsables des Comités de cellules spécialisés, la réunion de tous les Cadres Communaux et Préfectoraux du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement en date du 1 mars 1976 en sont un témoignage magnifique.

Toute la population tant rwandaise qu'étrangère est restée calme au moment où le carburant manquait. Le peu qu'il y avait était distribué dans l'ordre et dans la discipline et équitablement.

Les problèmes soulevés au sein des Etablissements d'enseignement supérieur n'ont pas perturbé la bonne marche de la Préfecture: à ce sujet, il faut louer les efforts des Autorités locales tant militaires que civiles qui se sont penché pour chercher ensemble et avec les étudiants les bons moyens pour déjouer certains milieux étrangers qui avaient l'esprit et l'intention de tout mettre en l'air. Tout le monde a compris que les affaires rwandaises doivent être résolues par des rwandais eux-mêmes.

Butare, le 30 mars 1976.  
Le Préfet de Préfecture,  
P.KABALISA,





